

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 14 MAI 2014 à 18 H 00, A AUPS**

PRESENTS:

Monsieur Charles Antoine MORDELET - Monsieur Jean-Pierre BAGARRE - Monsieur Serge CONSTANS - Monsieur Antoine FAURE - Madame Cécile POCLET - Monsieur Patrick VINCENELLI - Monsieur Georges PONS - Madame Noëlle CONTRUCCI - Monsieur Emile CALCHITI - Monsieur Frédéric RAGACHE - Monsieur Jean BACCI - Madame Anne-Marie SANTACREU - Madame Denise GUIGUES - Monsieur Alain BATTAGLINI - Madame Anne HOUY - Monsieur Francis BARRIERE - Monsieur Roger DEMANGE - Monsieur Pierre JUGY - Monsieur Olivier REVELLI - Monsieur Roland BALBIS - Madame Lydie CLIQUET - Madame Martine FAYAUBOST

REPRESENTES :

Monsieur Louis-Charles DE REMUSAT, a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre BAGARRE  
Monsieur Philippe MURAT-DAVID, a donné procuration à Monsieur Charles-Antoine MORDELET  
Monsieur Jean-Marie GARRON, a donné procuration à Monsieur Serge CONSTANS

La séance est ouverte à 18h00.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur Jean BACCI - Président, ouvre la séance.

Madame Martine FAYAUBOST a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

Le PV de la dernière séance du Conseil du 15/04/2014 est approuvé.

Le Compte-rendu de la dernière séance du Bureau du 06/05/2014 est présenté au Conseil.

M. Le Président soumet au Conseil les délibérations suivantes :

• **Délibération n°45-05-2014 : COMPETENCE DU PRESIDENT ET ATTRIBUTION DES DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS**

M. Le Président propose au Conseil les délégations de compétences aux Vice-Présidents :

- M. Pierre JUGY, 1<sup>er</sup> VP : Développement économique et numérique
- M. Rolland BALBIS, 2<sup>e</sup> VP : Collecte, traitement et valorisation des déchets ; PIDAF et SPANC.
- Mme Anne HOUY, 3<sup>e</sup> VP : Emploi, insertion, formation et petite-enfance
- M. Charles-Antoine MORDELET, 4<sup>e</sup> VP : Tourisme
- M. Antoine FAURE, 5<sup>e</sup> VP : Santé, aménagement de l'espace et agriculture

Le Conseil approuve les délégations de compétences proposées et autorise M. Le Président à prendre les arrêtés correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n°46-05-2014 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUTAIRES**

Les indemnités maximales proposées au vote pour le Président et les cinq VP, représentent un montant annuel de 56 000 € bruts.

Pour l'année 2014, les recettes propres de l'intercommunalité sont de 275 000 €, correspondant au

versement de la DGF (celle-ci étant minorée de 50% en année 1).

Le montant de ces indemnités étant modulable, plusieurs Conseillers proposent de les réduire au démarrage voire de les supprimer purement et simplement, compte tenu des finances intercommunales limitées.

Parmi les éléments de discussion, il est également rappelé que :

- le Président et les VP perçoivent par ailleurs des indemnités de fonction de Maire,
- les quatre premiers mois de fonctions du Président et des VP (janvier-avril) n'ont pas été indemnisés, réduisant d'autant l'enveloppe 2014,
- les indemnités doivent pouvoir couvrir les frais que le Président et les VP vont générer dans le cadre de leurs missions,
- les Conseillers communautaires ne sont, quant à eux, ni indemnisés ni défrayés mais participent également au travail.

M. Le Président rappelle qu'un débat a eu lieu en Bureau, avant d'aboutir à ce projet de délibération. Il soumet donc au Conseil la proposition suivante :

- L'indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes fixée au taux maximal de 41.25% de l'indice 1015, soit 1 568.11 € bruts mensuels
- Les indemnités de fonction des Vice-Présidents fixées au taux maximal de 16.50% de l'indice 1015, soit 627.24 € bruts mensuels

Cette proposition recueille 12 voix pour (Rolland BALBIS, Lydie CLIQUET, Charles-Antoine MORDELET, Jean-Pierre BAGARRE, Olivier REVELLI, Pierre JUGY, Anne HOUY, Francis BARRIERE, Jean BACCI, Anne-Marie SANTACREU, Louis-Charles de REMUSAT par procuration, Philippe MURAT-DAVID par procuration), 12 voix contre (Serge CONSTANS, Cécile POCLET, Patrick VINCENNELLI, Georges PONS, Noëlle CONTRUCCI, Emile CALCHITI, Frédéric RAGACHE, Denise GUIGUES, Alain BATTAGLINI, Roger DEMANGE, Martine FAYAUBOST, Jean-Marie GARRON par procuration) et 1 abstention (Antoine FAURE)

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Toutefois M. Le Président indique qu'il n'entend pas user de cette faculté et soumet au vote une nouvelle proposition, plus consensuelle : diminuer de 50% le montant des indemnités la 1<sup>re</sup> année :

- L'indemnité de fonction du Président serait alors fixée au taux intermédiaire de 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.05 € bruts mensuels
- Les indemnités de fonction des Vice-Présidents seraient alors fixées au taux intermédiaire de 8.25% de l'indice 1015, soit 313.62 € bruts mensuels

Cette proposition recueille 17 voix pour (Serge CONSTANS, Antoine FAURE, Cécile POCLET, Patrick VINCENNELLI, Georges PONS, Noëlle CONTRUCCI, Emile CALCHITI, Frédéric RAGACHE, Jean BACCI, Anne-Marie SANTACREU, Denise GUIGUES, Alain BATTAGLINI, Anne HOUY, Francis BARRIERE, Roger DEMANGE, Martine FAYAUBOST, Jean-Marie GARRON par procuration) et 8 voix contre (Pierre JUGY, Olivier REVELLI, Charles-Antoine MORDELET, Jean-Pierre BAGARRE, Roland BALBIS, Lydie CLIQUET, Philippe MURAT-DAVID par procuration, Louis-Charles DE REMUSAT par procuration).

La délibération est adoptée à la majorité.

- **Délibération n°47-05-2014 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. Le Président demande au Conseil de valider l'attribution de l'indemnité de conseil à M. Stéphane COMBLE - Trésorier d'Aups, considérant la qualité des services rendus lors de la mise en place de

l'intercommunalité, dont notamment la préparation de ses premiers budgets.

Cette indemnité se calcule sur un pourcentage des mouvements budgétaires sur les trois derniers exercices. Pour la CCLGV, ce calcul sera donc rapporté à une seule année. Le montant, qui n'excèdera pas quelques centaines d'euros, sera communiqué en fin d'exercice.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n°48-05-2014 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. Le Président soumet au Conseil le projet de règlement intérieur.

Il est rappelé que ce document est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants ou pour les intercommunalités comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Dans le cas contraire, il est donc facultatif.

Ce projet de règlement a été préalablement validé par le Bureau. Les membres du Conseil ont pu en prendre connaissance avant la réunion. Aucune remarque n'est émise.

La délibération ainsi que le règlement intérieur en date du 14/05/2014 annexé sont adoptés à l'unanimité.

• **Délibération n°49-05-2014 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

M. Le Président soumet au Conseil les propositions suivantes :

- 5 Commissions permanentes : Administration générale et finances ; Appel d'offres ; Accessibilité aux personnes handicapées ; CIID (Impôts Directs) ; CLECT (transfert de charges)
- 8 Commissions thématiques : Développement économique ; Développement numérique ; Gestion des déchets, PIDAF et SPANC ; Emploi, Formation, Insertion ; Petite Enfance ; Tourisme ; Aménagement de l'Espace ; Développement durable, Agriculture et Environnement

M. Le Président précise qu'il est président de droit de chacune des Commissions, mais propose un pilotage des commissions thématiques par les VP.

Il propose au Conseil les Vice-Présidences suivantes :

- M. Pierre JUGY, 1er Vice-Président, pour les Commissions « Administration générale et finances », « Développement économique » et « Développement numérique ».
- M. Rolland BALBIS, 2e Vice-Président, pour les Commissions « Appel d'offres » et « Gestion des déchets, PIDAF et SPANC ».
- Mme Anne HOUY, 3e Vice-Présidente, pour les Commissions « Accessibilité aux personnes handicapées », « Emploi, Formation, Insertion » et « Petite Enfance ».
- M. Charles-Antoine MORDELET, 4e Vice-Président, pour les Commissions « Impôts Directs (CIID) » et « Tourisme ».
- M. Antoine FAURE, 5e Vice-Président, pour les Commissions « Transfert de Charges (CLECT) », « Aménagement de l'Espace » et « Développement durable, Agriculture et Environnement ».

M. Pierre JUGY propose d'associer « Développement économique » et « Numérique » au sein d'une même Commission, regroupant les mêmes membres. Cette proposition est acceptée.

De même, M. Antoine FAURE propose de regrouper les Commissions « Aménagement de l'espace » et « Développement durable ». Cette proposition est acceptée.

Mme Anne HOUY propose également de regrouper les Commissions « Petite Enfance » et « Emploi Insertion ». Considérant qu'il s'agit de sujets distincts, cette proposition est refusée.

M. Pierre JUGY précise qu'il effectuera un tour de l'ensemble des communes afin d'aborder les sujets dont il a la charge avec les élus. Il insiste également sur l'importance de travailler avec la responsable développement économique du CG83.

M. Charles-Antoine MORDELET juge important d'articuler les Commissions « Tourisme » et « Développement économique », voire d'organiser ponctuellement des réunions conjointes.

M. Rolland BALBIS précise que les travaux menés dans le cadre de sa Commission devront notamment permettre de préparer : l'intégration des déchetteries ; l'unification du service rendu par le SM sur l'ensemble des communes (considérant que toutes auront, à terme, le même niveau de TEOM) ; la réflexion sur la redevance incitative ; le renforcement des services en régie du SM (une large partie du service tri-sélectif est sous-traitée à Pizzorno - pour un coût de 286 000 € annuels ; la filière bois doit être exploitée) ; l'extension du PIDAF aux 5 communes du bord du lac ; la remise à plat de la gestion/délégation du PIDAF ; la possible gestion en régie du SPANC.

Il est également précisé que les réflexions qui menées au sein des Commissions seront collectives et conduites dans l'intérêt des onze communes. Ces travaux seront ensuite présentés en Bureau puis soumis au Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n°50-05-2014 : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

M. Le Président fait appel à candidature auprès des Conseillers volontaires pour s'impliquer au sein des Commissions. Il demande a-minima trois Conseillers dans chacune des Commissions, en sus du Président et du Vice-Président.

Se portent candidats :

- Administration Générale : M. Pierre JUGY, M. Francis BARRIERE, M. Roger DEMANGE, M. Serge CONSTANS.

- CAO : M. R.BALBIS VP ; titulaires - M. Antoine FAURE, Mme Martine FAYAUBOST, M. Patrick VINCENTELLI ; suppléants - Mme Denise GUIGUES ; Mme Cécile POCLET ; M. Frédéric RAGACHE.

- CLECT (un représentant par commune) : M. Jean BACCI, M. Antoine FAURE, M. Rolland BALBIS, M. Jean-Marie GARRON, M. Charles-Antoine MORDELET, Mme Denise GUIGUES, Mme Anne HOUY, M. Pierre JUGY, M. Georges PONS, M. Emile CALCHITI, M. Philippe MURAT DAVID.

- Accessibilité (un représentant par commune) : M. Jean BACCI, Mme Cécile POCLET, M. Rolland BALBIS, M. Jean-Marie GARRON, M. Charles-Antoine MORDELET, M. Alain BATTAGLINI, Mme Anne HOUY, M. Pierre JUGY, M. Georges PONS, M. Emile CALCHITI, M. Philippe MURAT DAVID.

- CIID : M. CA MORDELET VP. Les Communes transmettront avant la fin du mois leurs propositions de Commissaires.

- Aménagement de l'espace, Développement Durable et Agriculture : M. Patrick VINCENTELLI, M. Jean-Pierre BAGARRE, M. Jean-Marie GARRON, M. Roger DEMANGE, Mme Martine FAYAUBOST.

- Développement économique et numérique : Mme Lydie CLIQUET, M. Francis BARRIERE, Mme Denise GUIGUES, Mme Cécile POCLET, M. Charles-Antoine MORDELET, M. Frédéric RAGACHE.

- Emploi, Formation, Insertion : Mme Anne HOUY, Mme Anne-Marie SANTACREU, Mme Cécile POCLET, Mme Lydie CLIQUET.

- Petite enfance : Mme Anne HOUY, Mme Anne-Marie SANTACREU, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Cécile POCLET.

-Tourisme : M. Alain BATTAGLINI, M. Jean-Pierre BAGARRE, M. Emile CALCHITI, M. Noël CONSTANS, Mme Lydie CLIQUET, M. Pierre JUGY.

- Gestion déchets, PIDAF et SPANC : M. Patrick VINCENTELLI, M. Roger DEMANGE, M. Antoine

FAURE, Mme Martine FAYAUBOST, M. Olivier REVELLI, M. Serge CONSTANS.

Ayant pris acte de ces candidatures, Monsieur Le Président demande au Conseil de procéder à l'élection des membres des Commissions.

L'ensemble des membres sont élus à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Le Président précise que la procédure voudrait qu'il convoque l'ensemble des Commissions sous huit jours. Dans un souci de simplification, il propose une réunion ad-hoc de l'ensemble des Commissions ce jour, puis une convocation par les VP délégués dès la prochaine réunion.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Délibération n°51-05-2014 : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECT**

M. Le Président propose M. Charles-Antoine MORDELET en qualité de Vice-Président.

Il précise que cette commission vise à évaluer les locaux commerciaux et industriels, elle est donc complémentaire des commissions communales (TH, TF, TFNB) et se réunira en parallèle.

Considérant que la majorité des communes n'a pas encore communiqué la liste de leurs commissaires à l'intercommunalité, cette délibération ne peut être transmise à la Préfecture en l'état.

Les Communes devront donc faire parvenir, au plus vite, leurs propositions de Commissaires auprès de l'intercommunalité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

- **Délibération n°52-05-2014 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

M. Le Président rappelle que la CLECT doit être composée d'au moins un représentant par communes et demande à ce que les Maires représentent leur commune au sein de la CLECT, comme précédemment.

Il propose M. Antoine FAURE en qualité de Vice-Président.

Sont élus membres de la CLECT, à l'unanimité : M. Jean BACCI, M. Antoine FAURE, M. Rolland BALBIS, M. Jean-Marie GARRON, M. Charles-Antoine MORDELET, Mme Denise GUIGUES, Mme Anne HOUY, M. Pierre JUGY, M. Georges PONS, M. Emile CALCHITI, M. Philippe MURAT DAVID.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°53-05-2014 : ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-VAR**

M. Le Président rappelle que les délégués titulaires ont été élus lors du précédent Conseil, le 15/04/2014. La liste des délégués suppléants ayant été transmise par l'ensemble des communes, M. Le Président propose au Conseil d'entériner ces propositions.

Sont élus délégués suppléants, à l'unanimité : Colette GRADASSI, Claudine BARTIAUX, Patricia GARRON, Maria-Thérèse LIOTARDO, Jean-Pierre CIOFFI, Donin LIONS, Philippe DELOT, Christian LOMBARD, Joël BOUILLERET, Alix PRIETO-BAGARRY, Arlette GUTTIN, Ghislaine GENIO, Alain FILIPPI, Francis BARRIERE, André BRUNIAS, Gilles PERRIER, Gils DALL'ERTA, Mélanie ARNAUNE, Alexis GARNIER, Marc PIETTION, Vincent VAGH, Joëlle SWANET.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Copie de la délibération sera transmise au Syndicat Mixte du Haut-Var.

- **Délibération n°54-05-2014 : RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON**

M. Le Président précise que l'intercommunalité représente désormais les communes d'Aups et de Bauduen au sein du SMZV, en vertu du principe de représentation-substitution. Afin d'harmoniser progressivement la gestion du SPANC sur l'ensemble du territoire intercommunal, M. Le Président demande au Conseil d'approuver le retrait du SMZV.

M. Le Président détaille ensuite la procédure à suivre pour entériner ce retrait : Délibération du Conseil communautaire Lacs et Gorges du Verdon demandant le retrait ; Délibération favorable du Comité Syndical du SMZV sur ce retrait (majorité simple) ; Délibération favorable des communes membres du SMZV sur ce retrait (majorité qualifiée) ; Les communes membres du SMZV disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SMZV pour se prononcer sur le retrait de la Communauté de communes, à défaut de délibération dans ce délai la décision est réputée défavorable.

Compte tenu de la lourdeur de cette procédure, M. Le Président précise que la demande doit être faite dès à présent, afin que le SMZV puisse inscrire ce point à l'ordre du jour de son prochain Comité syndical, pour un retrait prévu au 31 décembre 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Copie de la délibération sera transmise au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon.

- **Délibération n°55-05-2014 : ETUDE PIDAF INTERCOMMUNAL 2014-2015**

M. Le Président précise que l'en-cours sur les programmes 2012-2013, jusqu'alors porté par le SMHV, a été annulé et que l'étude intercommunale vise à redéfinir les priorités, considérant l'intégration nouvelle des communes du bord du lac au périmètre PIDAF (Baudinard, Artignosc, Aiguines, Les Salles et Bauduen).

Sa réalisation, ainsi que la recherche des cofinancements nécessaires, sont confiés à la Société du Canal de Provence (SCP) jusqu'alors AMO du SMHV.

Le coût prévisionnel de cette étude représente 3 600 € HT à la charge de l'intercommunalité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°56-05-2014 : ADHESION A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (ADCF)**

Monsieur Le Président propose au Conseil une adhésion à l'ADCF, réseau influent qui permettra à l'intercommunalité de bénéficier de nombreuses informations utiles, études, journées thématiques ainsi que d'une assistance juridique et fiscale.

Il précise que le coût de cette adhésion est de 824 € annuels.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°57-05-2014 : DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La prochaine réunion du Conseil se tiendra fin juin à Aups.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **AUTRES POINTS :**

**Site Internet :**

Le nom de domaine retenu est : [www.lacsorgesverdon.fr](http://www.lacsorgesverdon.fr). L'extension en .com sera également déposée. Le site sera mis en ligne avant la fin du mois de mai.

**SCOT :**

M. Le Président expose l'importance et l'urgence de ce sujet, de par les dispositions nationales qui visent à augmenter le seuil de population des intercommunalités (10 000 habitants). Or, les SCOT préfigureront vraisemblablement les futures intercommunalités.

Soit la CCLGV s'oriente demain vers la Dracénie, soit elle choisit de rester rurale avec la possibilité de travailler avec la CC Artuby-Verdon. Mais cela sera-t-il suffisant ? La CC Artuby-Verdon ne comprenant que 1 500 habitants pour 9 communes. Il est rappelé que lors de la constitution de la CCLGV, la proposition de l'ancien Préfet était un regroupement avec Artuby-Verdon, située sur le même bassin versant. Cette proposition est donc privilégiée. Il reste également les communes du nord de Provence Verdon, mais un travail a déjà été engagé dans le cadre du SCOT Provence Verte et la CCLGV doit se positionner rapidement vis-à-vis de ces communes (avant mi-juin). En outre, lors de la dernière réunion du Bureau, la majorité des Maires ne souhaitait pas s'orienter vers l'ouest.

Enfin, la possibilité d'un portage de SCOT par le PNRV est évoquée. A-priori le PNRV pourrait porter ce SCOT, y compris pour les communes situées hors Parc.

M. Antoine FAURE précise que la Commission Aménagement de l'espace va étudier toutes les éventualités et faire des propositions.

**Présidence du SM du Haut-Var :**

M. Le Président et M. Rolland BALBIS font part des difficultés actuelles à obtenir des informations, notamment financières et comptables. Le compte de gestion analytique en M14 n'a été mis en place que depuis 2013. Pour les opérations antérieures, il est donc difficile d'y voir clair. De même, il a été impossible d'obtenir un état des lieux précis des déchetteries, la répartition des actifs-passifs entre les communes membres ou encore les montants concernant la trésorerie du Syndicat. La gratuité de l'enlèvement des monstres depuis cette année a été rendue possible car négociée par les élus de la CCLGV devenus majoritaires. Enfin, la TEOM est la principale taxe que collecte la CCLGV.

Il est donc indispensable que l'intercommunalité soit fortement impliquée au sein de ce Syndicat.

M. Rolland BALBIS propose donc au Conseil de se porter candidat pour la Présidence du SMHV (Comité Syndical le 20 Mai).

Plusieurs Conseillers communautaires alertent sur le risque d'implosion du Syndicat si départ prématuré des communes du Comté de Provence (Cotignac, Montfort, Entrecasteaux et Carcès). Il est donc important que ces communes ne se sentent pas lésées par une présidence de la CCLGV.

Pour l'instant le Syndicat fonctionne avec des taux bas, mais à condition de pouvoir se maintenir à 15 communes. Il est précisé que le taux de TEOM du SMHV est de 12.75% contre 14.50% pour le SIVED ; les 4 communes précitées ont donc un intérêt financier certain à rester au sein du SMHV.

En revanche, si ces 4 communes venaient à être absorbées au sein d'une CA, entraînant le transfert obligatoire de leur compétence gestion des O.M, elles ne seraient alors plus souveraines de leurs choix. Il est rappelé qu'au 31 décembre 2013, malgré la volonté de Salernes de se maintenir dans le SMHV, les décisions se sont prises au sein de la CAD et contre l'avis de la commune. Mais pour la CCLGV, l'éventualité de ce départ sera d'autant plus aisée à préparer en ayant la présidence du Syndicat.

Les Conseillers sont majoritairement favorables à la candidature de Rolland BALBIS.

**SPANC :**

M. Le Président rappelle la procédure : le dossier est déposé par le pétitionnaire accompagné du règlement (qui n'est encaissé qu'une fois la prestation réalisée) ; le dossier, une fois complet, est immédiatement transmis au prestataire de l'intercommunalité et traité sous 15 jours.

Ont signé les membres présents :

<b>Pour la commune d'Aiguines</b>	
- Monsieur Charles-Antoine MORDELET	
- Monsieur Jean-Pierre BAGARRE	
<b>Pour la commune d'Artignosc-sur-Verdon</b>	
- Monsieur Jean-Marie GARRON	
- Monsieur Sergel CONSTANS	
<b>Pour la commune d'Aups</b>	
- Monsieur Antoine FAURE	
- Madame Cécile POCLET	
- Monsieur Patrick VINCENTELLI	
<b>Pour la commune de Baudinard-sur-Verdon</b>	
- Monsieur Georges PONS	
- Madame Noëlle CONTRUCCI	
<b>Pour la commune de Bauduen</b>	
- Monsieur Emile CALCHITI	
- Monsieur Frédéric RAGACHE	
<b>Pour la commune de Moissac-Bellevue</b>	
- Monsieur Jean BACCI	
- Madame Anne-Marie SANTACREU	
<b>Pour la commune de Les Salles-sur-Verdon</b>	
- Madame Denise GUIGUES	
- Monsieur Alain BATTAGLINI	
<b>Pour la commune de Régusse</b>	
- Madame Anne HOUY	
- Monsieur Alain BARRIERE	
- Monsieur Roger DEMANGE	
<b>Pour la commune de Tourtour</b>	
- Monsieur Pierre JUGY	
- Monsieur Olivier REVELLI	

<b>Pour la commune de Vérignon</b>	
- <i>Monsieur Philippe MURAT-DAVID</i>	
- <i>Monsieur Louis-Charles DE REMUSAT</i>	
<b>Pour la commune de Villecroze</b>	
- <i>Monsieur Roland BALBIS</i>	
- <i>Madame Lydie CLIQUET</i>	
- <i>Madame Martine FAYAUBOST</i>	

Vu le 21/05/2014,  
Par Madame Martine FAYAUBOST,  
Secrétaire de séance.

